



JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Février 2022 - N°61

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

Avec un léger retard, je vous présente, chères adhérentes, chers adhérents, ainsi qu'à vos familles et amis, une bonne année 2022, et bien sûr, au premier plan, la santé, notre bien toujours plus précieux.

La Covid a encore perturbé toutes nos activités de l'année 2021 : le Brevet Grand Gibier, la formation Forêt-Gibier et la sortie à Villette Viande ont été annulés, une seule séance de tir « Jeunes Permis » et de réglages des armes a pu être organisée et notre participation aux autres manifestations a également été fort réduite ; nous y reviendrons lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra à Saint Mihiel (salle Berain) le 14 mai.

Par ailleurs, nous regrettons de n'avoir pu encadrer que les deux dernières battues réalisées pour les

Jeunes Permis à Lachaussée, pour des raisons de mauvaise concertation de calendrier avec la FDC 55.

La Covid a également encore troublé la saison de chasse, même si c'est dans un moindre degré qu'en 2020 ; en

effet, un certain nombre de chasseurs notamment âgés ont préféré, parfois, ne pas prendre de risque, de sorte que l'organisation de certaines journées s'en est trouvée parfois bouleversée.

L'impact sur les taux de réalisation des tableaux n'est pas



certain, mais la convivialité en a souffert, d'autant que les conditions climatiques en ont rajouté.

Par contre, nous pouvons constater avec satisfaction qu'il n'y a pas eu en Meuse, à notre connaissance, d'actes anti-chasse comme ceux, particulièrement graves, qui s'étaient produits les années précédentes (incendies criminels de baraques de chasse, déboulonnage de roues de voiture) : peut-être les militants fanatisés par les réseaux sociaux ont-ils pris conscience de la gravité de leurs actes ?

Autre point positif : toujours à notre connaissance et à cette heure, aucun accident n'a eu lieu dans notre département ; les règles de sécurité sont maintenant bien connues et appliquées, mais nous pouvons constater, au vu des accidents malheureux qui se sont produits ailleurs en France, que le manque de vigilance peut conduire à des drames ; répétons-le ici, et faisons notre crédo de cette maxime : « aucun gibier ne justifie un tir hasardeux ».

Concernant le tableau meusien de grand gibier, de grandes tendances peuvent d'ores et déjà être tirées :



Les réalisations de chevreuils semblent être assez faibles ; or, la reproduction paraissait avoir été très bonne, due notamment à un printemps humide ; d'ailleurs, les

chevillards sont en très bonne forme ; peut-être les chasseurs se sont-ils concentrés sur les sangliers et les grands cervidés ?



Les attributions des grands cervidés semblent avoir été fort bien réalisées, signe indéniable d'une présence importante et de reproductions favorables depuis plusieurs années ; les relations avec les forestiers en seront-elles impactées ? Le dialogue à venir autour de l'équilibre forêt-gibier restera délicat et demandera beaucoup de clairvoyance et de diplomatie.

Les réalisations de sanglier semblent avoir pâti des difficultés rencontrées par beaucoup de chasses à les trouver, tout au long de la saison et jusqu'à la fermeture ; peut-être est-ce dû à l'interdiction de l'agraine hivernal dans certains secteurs (les fameux « points noirs ») ? La répartition territoriale en sera-t-elle durablement modifiée ? Une souplesse et une réactivité dans l'attribution des bracelets supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour permettre d'adapter les réalisations aux présences territoriales avérées.

A ce sujet, pour le sanglier comme pour les cervidés, nous renouvelons notre conviction que le plan de chasse triennal sera un outil nécessaire à l'avenir pour réduire les dégâts

et trouver sur le long terme un bon équilibre Forêt-Gibier. Nous porterons de nouveau cet outil auprès du futur Conseil d'Administration.

Les problématiques de paiement des dégâts, tellement prégnantes actuellement et qui ont conduit un certain nombre d'adjudicataires à jeter l'éponge, auront-elles un impact sur le niveau des prix des relocations de ces lots ?

Rien n'est moins sûr malheureusement, sauf, à moyen terme, à ce que les méthodes de calcul du prix des bagues évoluent sensiblement pour faire payer les réels fauteurs de dégâts.



Cela pose la question des politiques de prévention et d'indemnisation qui seront mises en place par les deux listes de candidats aux élections au Conseil d'Administration de la FDC 55 : nous sommes actuellement à la croisée des chemins : soit rien ne change, sous la pression d'intérêts financiers privés, et dans ce cas nous allons collectivement droit dans le mur, concrètement parlant ; soit l'équipe qui sera élue aura la volonté et les moyens d'imposer une modification très importante des méthodes d'indemnisation, en raisonnant par lots précis et non plus par massifs.

Je profite de cette occasion pour rappeler que l'AMCGG est totalement neutre dans cette élection et ne soutient par principe aucune liste ; et ce,

malgré certaines rumeurs colportées il y a quelques semaines et qui ne font pas honneur à leurs auteurs.

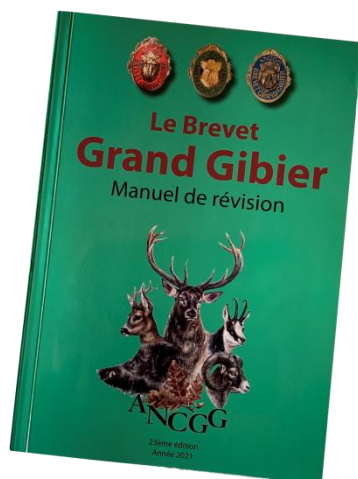
Dans tous les cas et quelle que soit la liste qui sera élue, l'AMCGG continuera à être force de proposition et espère être intégrée dans les processus de réflexion qui conduiront, nous l'espérons, à une forte transformation de la politique cynégétique meusienne.



Nous espérons également que la future équipe mettra enfin en œuvre une exposition récurrente des trophées, par exemple tous les deux ans ; cela permettra de vérifier que notre département produit de très beaux animaux, notamment en cerfs et brocards ; de même, le travail de cotation réalisé par les trois cotateurs meusiens sera mis en valeur.

Pour 2022, nous allons pouvoir reprendre certaines de nos activités :

Brevet Grand Gibier :



Ce sera notre trentième session, dont le parrain national sera notre illustre meusien François Magnien, qui a toujours été formateur du BGG et l'est encore (vous pourrez d'ailleurs relire son entretien dans Grande Faune de décembre 2021). Nous meusiens pouvons être fiers d'avoir un tel ambassadeur au niveau national.

En Meuse, qui plus est, cette session sera particulièrement bien fournie, grâce aux efforts de certains administrateurs que je tiens à remercier ici ; en effet, au total des 20 candidats déjà formés dans le sud meusien, de ceux qui se sont déjà inscrits pour le nord meusien et de ceux qui devraient encore s'inscrire, ce sont au moins 40 candidats qui se frotteront aux épreuves théoriques et pratiques ; soit une des plus belles promotions depuis de nombreuses années.

L'examen théorique est prévu le dimanche 12 juin à Chevert (les épreuves de tir seront validées lors des séances de formation).

Assemblée générale :

Nous l'avons dit plus haut, elle aura lieu le samedi 14 mai et se tiendra à SAINT MIHIEL (salle Berain de la Commune, comme habituellement).

Nous fêterons à cette occasion les 40 ans de notre association ! Certes avec un an de retard pour raison de crise Covid, mais peu importe.

Nous espérons donc une forte présence de nos adhérents, qui vont pouvoir bénéficier de ce choix géographique central. Vous recevrez prochainement l'invitation, nous vous y attendons nombreux afin de pouvoir échanger avec nos

invités et notamment le Président nouvellement élu de la FDC 55.

Encadrement du tir pour les jeunes chasseurs et réglage des armes :



Les deux séances se tiendront le 7 mai et le 3 septembre 2022, encore une fois sur convocation individuelle : cette méthode, issue de la crise Covid, se révèle adaptée à une bonne fluidité de l'organisation.

Formation Forêt-Gibier :



Nous espérons pouvoir l'organiser cette année, il est prévu de la réaliser sur le secteur de SOUILLY le 25 juin.

D'autres manifestations seront probablement assurées, vous en serez informés par Internet.

Renouvellement des adhésions : Encore un bon motif de satisfaction !

Grâce à votre confiance et à votre fidélité, nous avons encore la satisfaction de nous maintenir dans le Top 5 des associations départementales au niveau national ! Un grand merci à vous !

Vous avez reçu à la mi-janvier l'appel de cotisation 2022; nous vous serions très reconnaissants de le retourner rapidement à notre Trésorière pour limiter les rappels qui nous prennent beaucoup de temps et nous coûtent cher.

Ce niveau élevé d'adhésions fait de notre Association un interlocuteur qui doit être entendu par les instances cynégétiques, non seulement pour la qualité de ses réflexions, ce qui a toujours été le cas, mais aussi pour sa représentativité.

En espérant que vous avez pu réaliser une bonne saison cynégétique, je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022.

Votre président,
Christian MAHAUT

André DOMANGE
grand passionné de chasse
et fidèle adhérent nous a
quittés cette saison,



C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris début décembre le décès d'André à l'âge de 87 ans. Personne très connue et estimée du commerce verdunois, il avait succédé à son père dans l'entreprise familiale de boissons, vins et spiritueux, « Vins Domange » située à Belleville-sur-Meuse, entreprise qui avait été fondée par le grand-

père. Il ne comptait pas son temps pour satisfaire ses clients, cafés, restaurants, militaires, associations.



André Domange, souvent accompagné de son épouse Mady, consacrait ses loisirs à sa passion : la chasse. Mythique patron de la chasse du « Bois des Caures » qu'il a présidé pendant 45 ans, il était à l'origine de la messe de Saint-Hubert dans l'église détruite d'Ornes. Il était ouvert aussi à toutes les autres chasses et savait écouter tous les participants.

Malade ces dernières années, il s'était éloigné du monde de la chasse, mais il laissera toujours à ceux qui l'ont connu un souvenir de chasseur passionné, toujours prêt à partager.

A son épouse, ses enfants et petits-enfants, ses proches l'AMCGG présente ses très sincères condoléances.

Je suis certain que de nombreux chasseurs meusiens et autres garderont toujours une pensée émue pour notre ami Dédé qui est parti rejoindre Saint-Hubert et qui continue à veiller sur nous.

CM

Une forêt bien malade,



Le Département de la Santé des Forêts (DSF) est un organisme réparti en 6 pôles sur le territoire français, qui a pour mission d'étudier les différents facteurs impactant les forêts. Il s'appuie sur 260 correspondants de terrain qui réalisent plus de 10.000 observations sylvosanitaires par an. Des experts en santé des forêts et des analyses viennent compléter ce dispositif. Le DSF travaille aussi en collaboration avec les organismes de surveillances des forêts européennes ainsi qu'avec IFN.



L'Inventaire Forestier National (IFN) est un organisme qui collecte les données de productions de nos forêts. Après analyse, ces données permettent de connaître l'évolution annuelle de la production de bois, des surfaces forestières, la répartition des essences et la

quantité de bois morts. Elles sont très précieuses et permettent notamment de constater que malgré les critiques sur les coupes rases ou la surexploitation, les forêts françaises produisent plus de bois qu'on en exploite et leur superficie ne cessent d'augmenter.

Une étroite collaboration s'est mise en place en 2007 entre le DSF et l'IFN qui permet de croiser les données collectées par les deux organismes et ainsi d'obtenir des résultats plus pertinents sur l'évolution sanitaire des forêts.

Publiés dans la revue « L'IF » n° 47 de novembre 2021, nous présentons ici un petit résumé d'une situation sanitaire inquiétante et en constante évolution.

sécheresses répétées et les changements climatiques ont augmenté ce volume de près de 30%. Les données de la crise des scolytes n'ont pas été prises en compte car trop récentes. La mortalité se porte plus sur les arbres de petit diamètre (7,5 à 22,5 cm) que sur les bois moyens ou les gros bois puisqu'ils représentent 90% de la mortalité contre 79% de nombre d'arbres sains.



en effet un bois mort n'est pas pris en compte et cela influence le résultat pour certaines essences qui présente une amélioration de la mortalité des branches précisément parce qu'il y a plus d'arbres secs sur pied.

Trois essences sont fortement touchées : l'épicéa, le frêne et le châtaignier. Les dégradations sont liées à un cumul de facteurs en liens directs avec l'activité humaine :

Les changements climatiques qui entraînent des périodes de sécheresse ou de forte pluviométrie aux périodes sensibles pour la végétation, tempêtes hivernales ou estivales plus fréquentes et plus violentes, hiver moins rigoureux impactant la période de végétation ainsi que les déplacements nationaux et internationaux qui véhiculent très rapidement les bio-agresseurs.

Les collectes de données ont aussi fait apparaître que les forêts non soumises à plan de gestion (PSG, CBPS, Plan d'aménagement) et donc moins suivies en exploitation et en travaux divers sont beaucoup plus sensibles et touchées par ces phénomènes. Ces forêts suivies présentent un taux de mortalité de 2% à 3% alors que les forêts non gérées sont deux fois plus impactées avec un taux de 5% à 6%. Il ne faut pas faire un raccourci simple en pensant que celles-ci sont en meilleure santé car il faut tenir compte du fait qu'elles sont plus exploitées et que ces bois peuvent avoir été retirés.



1) Un élément important d'une bonne santé est le taux d'arbres morts. Présents naturellement, ils sont nécessaires au bon équilibre écologique et participent au développement de la flore et de la faune forestière. De 2015 à 2019 le stock d'arbres morts, sur pied, a été estimé à environ 3,5% du volume total de bois sur pied. Cette évolution était stable jusqu'en 2017. Depuis lors, les

2) Un autre élément important est la mortalité des branches. Bien que vivant (non sec au-dessus 1,30m), l'arbre peut présenter une mortalité importante, non naturelle, de ses branches. Celle-ci est due aux sécheresses répétées, aux attaques d'insectes ou d'agents pathogènes divers. La chalarose du frêne ou l'encre du châtaignier sont deux exemples frappants de ce phénomène. Suivant l'essence ou l'intensité de cette mortalité, les bois résisteront plus ou moins longtemps mais leur croissance en sera très impactée. Près de 5% des arbres vivants sont atteints par ce phénomène, beaucoup plus présent dans les feuillus (9%) par rapport aux conifères (2%). Ces observations sont réalisées sur des bois d'un diamètre supérieur à 22,5cm et uniquement dans la partie haute du houppier, celle qui ne présente pas de mortalité naturelle. Ce phénomène est à mettre en parallèle de la mortalité générale ;



Ces données montrent surtout que l'évolution de la santé de la forêt ne va pas en s'améliorant et que le phénomène est de plus en plus rapide. Si la forêt a toujours réussi à s'adapter dans le temps, cela s'est fait sur plusieurs siècles voir millénaires. Or, actuellement elle doit faire face à des changements sur quelques décennies, parfois quelques années. Nos essences nobles telles que le hêtre et surtout le chêne subissent les mêmes contraintes. Pendant combien de temps résisteront-elles encore ?

Olivier FOUÉRÉ

Source : « L'IF » n°47 novembre 2021 ; IGN/IFN ; DSF ; Autrices : Pauline Drain et Nathalie Derrière (IGN) – Contributeurs : Fabien Carouille et Morgane Goudet (DSF)

Atouts et faiblesses des filières de viande de gibier et perspectives d'amélioration,



Le CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) a été chargé de conduire une mission d'expertise et de conseil portant sur la valorisation de la venaison. Ce

rapport a le mérite de confirmer et de préciser certains éléments qui nous sont connus, et de faire des propositions pour améliorer la situation.

Le contexte est une augmentation importante et incessante des tableaux de chasse, et donc du tonnage de viande de venaison produite, et une baisse progressive du nombre de chasseurs, donc de l'autoconsommation de la venaison.

Les éléments rappelés que nous savons déjà :

La viande se conserve plus longtemps quand l'animal est bien saigné et quand l'éviscération a lieu dans les 2 heures après la mort (en hiver ; en été, l'éviscération doit être immédiate).

Les parties souillées de la carcasse par du contenu digestif ou des poils et les parties lésées par l'impact de la munition doivent faire l'objet d'un large parage.

La carcasse doit être réfrigérée (température entre 0° et 7°C) si elle n'est pas directement livrée à l'atelier de traitement.

Le test de recherche de trichine est à la charge du chasseur pour les circuits courts, mais financé par l'Etat dans les ateliers agréés. Une convention entre le laboratoire départemental et la FDC peut faciliter les choses.

Le faible maillage des ateliers de traitement et le faible nombre de chambres froides sont des freins à la valorisation de la venaison.

Un autre frein est la saisonnalité des prélèvements : les professionnels doivent trouver une autre activité le reste de l'année pour occuper leurs salariés et amortir leurs équipements.

Les chiffres apportés (ceux que je trouve les plus intéressants) :



L'ANSES a rendu un avis en 2018, montrant que la fragmentation de la balle peut avoir un impact sur plus de 10 cm autour du canal d'impact de la balle. Les résidus de plomb sont suffisants pour qu'il soit déconseillé de manger de la venaison plus de 2 fois par mois. La SNAFAM indique que 13 millions de munitions sont utilisées tous les ans pour la chasse au grand gibier, en grande majorité avec des ogives en plomb. Ces munitions sont importées à 95%. Ce rapport du CGAAER estime que le remplacement par des matières plastiques entraîne d'autres pollutions et préfère le développement de matières végétales alternatives.

D'après l'enquête BIPE de la FNC en 2016, seulement 5% des cervidés et sangliers sont commercialisés, 2-3% offerts à des actions caritatives, 1% perdus (! ça fait beaucoup !) et 92% distribués entre participants. Parmi les animaux distribués entre participants, 44% sont offerts à l'entourage, ce qui montre que les « autoconsommations » vont au delà des chasseurs et de leur famille proche. Le rapport

dénonce cette « zone grise », qui n'est pas de la vraie « autoconsommation », mais un « circuit court » déguisé, car sans feuille d'examen initial remplie et sans recherche de trichine. Les auteurs du rapport estiment que le circuit court doit être encouragé, en supprimant l'obligation de livrer la carcasse entière et en peau.

Le coût de l'équarrissage moyen est de 160-180€/tonne de sous-produits.



Le ministère de l'agriculture a enregistré 697 centres de collectes déclarés en France (chambres froides), qui peuvent alimenter les 26 ateliers de traitement agréés pour le grand gibier, Villette Viande réalisant à lui seul 30% du volume d'activité. Parmi ces 26 ateliers, 8 sont aussi agréés pour le petit gibier.

En utilisant le tableau de chasse 2018/2019 publié par le réseau Ongulés Sauvages et les rations venaison/poids vidé de la Deutsche Jagd Verband, le rapport du CGAAER estime que la France produit 12 000 tonnes de viande de sanglier, 3700 tonnes de viande de chevreuil et 2 100 tonnes de viande de cerf. Avec les gibiers de montagne et le daim, cela fait 18 000 tonnes de viande désossée par an.

Il faut y ajouter les animaux chassés en parc et enclos de chasse, qui représentent environ 20 000 têtes de grand gibier, soit plus de 300 tonnes de viande désossée. Enfin, les élevages fournissent environ 60 tonnes de viande désossée par an, essentiellement de cervidés. La viande de petit gibier est estimée à 15 000 tonnes par an.

Le total nous fait donc 32 000 tonnes/an en France.

Il faut relativiser ces chiffres par rapport aux importations de venaison, qui sont estimées de façon très grossière à 4 400 tonnes pour l'année 2019 (grands et petits animaux tout confondu).

L'autre comparaison intéressante est que la production française, tous élevages confondus, est de 3 millions de tonnes/an. La viande de gibier représente donc un peu plus de 1% des produits carnés disponibles.

Des chambres froides sont commercialisées avec tout l'équipement nécessaire, pour 6 000€, pour une capacité de stockage de 15 sangliers. La mise en place d'un atelier de traitement agréé nécessite un investissement d'environ 3M€.

Les propositions :

- Arrêter l'utilisation de plomb, également pour le tir du grand gibier ; utiliser les cartouches en cuivre, telles que produites par GPA Sologne et Sauvestre.



- Elargir la formation à l'examen initial à tous les chasseurs : actuellement, 350 formateurs référents ont formé 50 000 chasseurs dont 38 000

seraient actifs en 2021. Considérant les 70 000 associations et sociétés de chasse, il convient de former plus de chasseurs à l'examen initial, afin de développer le rôle de sentinelle de maladies émergentes et de zoonoses : les chasseurs alimentent le réseau SAGIR sur le suivi des maladies qui circulent sur les animaux sauvages.

- Rédiger un guide de bonnes pratiques d'hygiène pour la gestion de la venaison, pour augmenter les chances que le gibier entre dans la chaîne alimentaire. Ce guide de bonnes pratiques doit intégrer la gestion des sous produits, en alternative à l'équarrissage (enfouissement ? compostage ? valorisation d'une partie des os et parages pour l'alimentation animale ?), sachant que le rapport CGAAER estime la production annuelle en France à 12 600 t de viscères et 10 700 t de peaux, têtes et pattes, soit un coût potentiel de 3M€ si tout était remis à l'équarrissage.

- Proposer un compte rendu d'examen initial de la venaison qui soit dématérialisé,

- Développer les équipements en chambre froide, propre à chaque site de chasse ou collective, surtout pour les chasses ayant un tableau important et pour lesquelles l'autoconsommation ne saurait absorber ces volumes.

- Recommander la contractualisation entre chasseurs, collecteurs et ateliers, qui doit rester une démarche volontaire. Cela facilitera la collecte pour les chasseurs et permettra à l'atelier d'organiser son activité économique.

- Expérimenter la remise en circuit court de carcasses dépecées et coupées en 6 morceaux, pour faciliter la remise « officielle » aux bouchers, traiteurs, restaurateurs, ... qui n'ont pas de local adapté pour dépecer

(« zone sale »). Cela pourrait s'inscrire dans le dispositif France Expérimentation.

- Développer et positionner Interprochasse, en intégrant les collecteurs professionnels, les ateliers de traitement et de découpe, les transformateurs et les artisans. Interprochasse doit collationner et publier un minimum de données sur la chasse et la venaison.



- Valoriser la vente de « gibier de France » ou « gibier de France prélevé en Lorraine », avec l'appui de FranceAgriMer.



- Valoriser les qualités diététiques et nutritionnelles (viande goûteuse et non grasse) ; communiquer sur les blogs et réseaux sociaux pour faire changer les habitudes du consommateur qui devrait manger du gibier toute l'année, et pas seulement à Noël ; aussi pour attirer des consommateurs plus jeunes.

- La transformation et la conservation de nouveaux produits est aussi à travailler

pour compenser la saisonnalité de la chasse et lisser la consommation sur toute l'année.

La mission du CGAAER rappelle les difficultés à faire des projections et propositions, en raison du manque de données sur la filière.

Marie-Eve TERRIER
docteur vétérinaire

Source : [Rapport CGAAER n°21032 : Valorisation de la venaison](#), Michel REFFAY, Didier GUERIAUX, (PDF, 2.81 Mo)

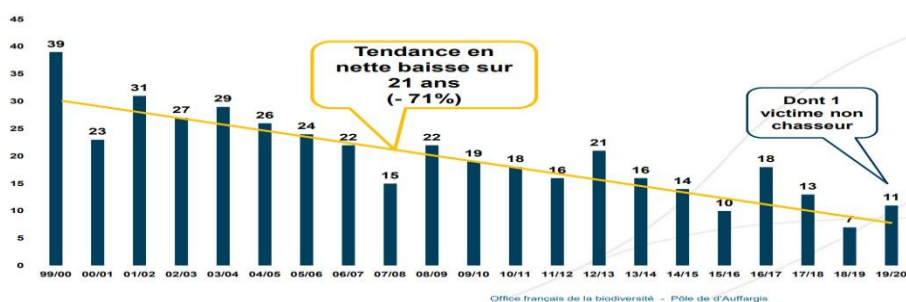
téléchargeable sur <https://agriculture.gouv.fr/valorisation-de-la-venaison>

Haro sur les chasseurs,

Faisons le point : en 2020, 182 cyclistes tués pour 3,6 millions de pratiquants habituels (sur 20 millions), 10 décès par jour sur les routes en France (3244 en 2019 dont 900 pour les motos), 391 piétons ont été tués, soit au total on relève 2550 tués sur les routes de France ; la montagne avec ses 150 000 pratiquants tue en moyenne chaque année 200 alpinistes –ou randonneurs- dont 17 dans le Mont Blanc en 2020, etc, etc ; Comparaison n'est pas raison, mais il paraît nécessaire de relativiser et de comparer la dangerosité de la chasse à celle des autres activités humaines.

Et la chasse alors ? En 2020, nous déplorons 11 accidents mortels dont un non chasseur, soit pour 1 023 000

EVOLUTION DES ACCIDENTS MORTELS



La machine infernale s'est mise en route après deux accidents récents de chasse au bois en Ile-et-Vilaine et en Dordogne, dont un non chasseur ce qui a surtout motivé le déchaînement des anti-chasse (RAC, RAC, AVA, ASPS, Vegan, antispécistes, etc *) sur les réseaux sociaux relayés par des médias très complaisants. La surenchère est permanente (supprimer la chasse, limiter les jours de chasse, l'interdire le mercredi, les week-ends et pendant les vacances scolaires, supprimer le tir à balle, cette liste n'est pas limitative) et les contre-vérités très habituelles, voire des affirmations mensongères, pour étayer leurs arguments.

chasseurs 0.0001% et 7 depuis le début de la saison, majoritairement lors de battues au gros gibier. Précisons que la chasse est la seule activité qui voit le nombre de ses accidents mortels diminuer régulièrement, cf tableau de l'OFB (office de la biodiversité). N'en déplaise aux commentateurs de tout poil, c'est bien la preuve que la formation et le permis de chasser, avec son examen théorique et pratique auquel environ 1/3 des candidats échoue, sont efficaces ! De plus, en ce qui concerne la chasse au bois, le brevet grand gibier élaboré et organisé par notre association et ignoré par tous nos détracteurs, répond aux exigences de connaissances de la

faune sauvage et de la sécurité dans le maniement des armes.



Quels que soient nos arguments sur notre souci constant d'une sécurité maximale pour effectuer des tirs sans danger, de rappeler que depuis 1970, malgré la chasse, les populations de chevreuils, de cervidés et de sangliers n'ont pas cessé d'augmenter et souligner les aménagements des biotopes en plaine et dans les bois réalisés par les chasseurs, vous aurez du mal à convaincre nos opposants. Le simple fait de posséder une arme de chasse ferait de nous des dangers ambulants pour les promeneurs et les ramasseurs de champignons qui s'approprient des espaces naturels, dont ces forêts que nous louons et qui pour 75% d'entre elles en France sont privées et les autres sont communales ou nationales – ONF-. Le fait d'être locataires payants ne nous donne pas tous les droits, mais au moins celui de jouir de notre location, de choisir notre ou nos journées de chasse, sans que cela soit remis en cause par les autres utilisateurs qui font abstraction du caractère privé de nombreux espaces.

La campagne présidentielle est l'occasion pour tous nos opposants de se distinguer et de faire valoir leurs idées. A part les écologistes, les médias et certains journaux (l'Ouest, le Midi libre, l'Est républicain, Libération.....) force est de constater le silence des autres candidats qui ont bien compris (on l'espère) que cette activité est un acquis révolutionnaire qu'il serait

hasardeux de supprimer en partie ou totalité. Selon le site « notre planete.info », 44% des Français sont pour (ou pas contre) la chasse et 55% contre ; ces chiffres correspondent d'ailleurs à la répartition entre les habitants des campagnes et les petites villes d'une part et les habitants des grandes agglomérations d'autre part, c'est-à-dire entre les Français proches de la nature et ceux qui en sont éloignés, entre les Français qui savent que la chasse et l'élevage aboutissent à la mort de l'animal, et les autres qui se voilent la face devant cette évidence et qui l'oublient en mangeant un bon steak de bœuf et jamais au grand jamais ne mangeraient un morceau de venaison, (excepté les resto du cœur de l'Aveyron à qui les chasseurs ont distribué récemment toute la venaison d'une chasse).



Une augmentation régulière des candidats au permis de chasser (+18%) témoigne de l'attrait de cette activité, troisième (selon le journal Le Monde) après le football et la pêche (qui partage les mêmes passions pour la nature). Oui, la chasse en territoire libre (et là il faut

condamner fermement le tir dans des parcs qui n'est pas de la chasse) est une passion pratiquée par des amoureux de la nature qui en plus du plaisir a une fonction de régulation. Le loup, les agents de l'OFB et les louvetiers ne seront jamais assez nombreux pour diminuer les dégâts sylvicoles et agricoles.

Ne cédon pas à l'auto flagellation et soyons sereins, car bien souvent nous nous sommes remis en cause et des progrès considérables ont été réalisés sur ce chapitre de la sécurité qui fait l'objet de séances de formation régulières : les règles existent, il suffit de les appliquer !

Lexique : RAC

Rassemblement pour une France sans chasse, AVA abolition la vénerie aujourd'hui, ASPAS association pour la protection des animaux sauvages, végan prône un végétalisme intégral, antipapistes pour la défense de tous les êtres sensibles.

Jacques PRÉAUT

**Lu pour vous,
Par Michel CAQUARD**



**Nouvelle loi : le cas
des ACCA (Grand Gibier par
Daniel GIROD)**



La loi chasse promulguée durant l'été dernier a une incidence directe sur l'ampleur des territoires chassables, notamment dans les ACCA où les réserves de chasse et de faune sauvage ne sont plus obligatoires pour le grand gibier.

Chaque ACCA doit consacrer au moins 10 % de la superficie totale de son territoire à une réserve de chasse et de faune sauvage.

Devant l'ampleur des dégâts, la notion de chasse en réserve ne devenait plus aussi taboue. En conséquence de nombreux arrêtés préfectoraux l'ont progressivement autorisée, sous certaines conditions.

Le législateur a donc supprimé les réserves de chasse des ACCA pour cette catégorie de gibier.

L'article L6422-23 du Code de l'Environnement stipule désormais que : les associations communales et intercommunales de chasse agréées sont tenues de constituer une ou plusieurs réserves de chasse en faveur du petit gibier. La superficie minimale est d'un dixième de la superficie totale du territoire de l'association. Les réserves de chasse n'y sont donc obligatoires que pour le petit gibier, alors qu'elles deviennent exceptionnelles pour le grand gibier.

Laies nées en mars, en rut dès novembre (Grand Gibier par Daniel GIROD)

Pour certaines femelles nées en tout début de printemps, la participation au rut en novembre n'est pas chose impossible. Une simple question de poids ? Parmi les espèces de grand gibier, le sanglier tient sans aucun doute le haut du pavé en termes de variabilité de son cycle reproductif. La précocité des chaleurs des jeunes laies en est une cause essentielle. Elles sont aptes à la reproduction lorsqu'elles atteignent un poids d'environ 30 à 40 kg.

Les travaux conduits par François Magnien montrent que le gain de poids mensuel des bêtes rousses évolue entre 2 et 8 kg, la moyenne étant de 4 kg. En neuf mois la jeune laie atteint les 36 kg. Ce qui est largement suffisant pour déclencher l'oestrus.

Une vie de renard (La chasse par P. Durantel)



Héros sympathique ou prédateur banni, il est le personnage central de fables et romans où il se positionne comme un double de la conscience humaine et de ses contradictions.

Biotope : si la campagne et le bocage semblent constituer ses habitats de prédilection, le renard colonise aussi les grandes plaines céréalières. En ville, il s'est bien adapté, il y trouve dans les espaces verts et bâtiments abandonnés de quoi se cacher le jour et se nourrir la nuit.

Vie sociale : le renard est un animal social, un mâle peut être accompagné de

plusieurs femelles (jusqu'à 6), seules les dominantes (1 ou 2) peuvent se reproduire. Le rut se déroule en janvier/février. Le renard redouble d'activité et devient plus mobile. La mise-bas se déroule en mars, avril, mai dans un terrier dit « d'habitation » qui comporte plusieurs pièces. Chaque portée comporte 3 à 5 jeunes sevrés à 6 semaines.

Activités : ses mœurs sont plutôt nocturnes, pic d'activité en début et milieu de nuit. En période d'élevage, la femelle peut marivauder en plein jour.

Domaine vital : la surface moyenne de son domaine vital est de 300 à 400 ha. L'espèce parcourt entre 10 à 15 kms la nuit.

Statut : figure sur la liste des animaux nuisibles, fait l'objet de débats entre chasseurs, agriculteurs et protecteurs.

Chasse : le renard chasse à l'affût, à l'approche ou à la courre. Il opère alors avec un congénère. C'est aussi un excellent pêcheur. Sa proie préférée est le lapin. En juin, il se régale de petits rongeurs sachant qu'un renard capturerait annuellement entre 6 000 et 10 000 mulots. Il mange aussi faisans, canards, levrauts, perdrix et consomme aussi de nombreux fruits et baies sauvages.

Le saviez-vous : Le brocard pousse-t-il la chevrette vers la ligne ?



Lorsque des chevreuils se présentent aux tireurs en couple, il est fréquent que la chevrette ouvre la marche. Il ne faut pas pour autant imaginer, comme on l'entend parfois, que le mâle pousse sa compagne devant lui parce qu'il pressent un danger. C'est simplement l'organisation sociale de l'espèce qui dicte ce comportement. Le caractère volage du brocard le rend en effet bien moins territorial qu'on le prétend, du moins en hiver, alors que la chevrette est plus attachée à un domaine vital bien défini. Ce qui expliquerait qu'elle conduise la fuite du groupe, tout comme on l'a mis en évidence avec le sanglier chez la laie meneuse.

Le saviez-vous : La laie, une mère modèle



Il suffit de constater toute l'attention que met la laie à construire le chaudron qui lui servira de nid pour comprendre ses qualités de mère. Pour autant, à l'inverse des autres mammifères, elle ne lèche pas ses nouveau-nés. Face à une action de chasse, elle les abandonne parfois au dernier moment, mais on peut se demander si elle ne le fait pas volontairement pour détourner l'attention sur elle, comme le fait une perdrix qui mime l'oiseau blessé pour préserver ses poussins. En revanche, s'il arrive dans certains cas que la laie s'interpose entre les chiens ou les chasseurs et sa progéniture, elle va très rarement jusqu'à les attaquer.

Râtelier dématérialisé = râtelier virtuel SIA (suite de l'article paru dans le n° 59 de juillet 2021) – Connaissance de la chasse par Laurent Bédou.



Contrairement à la 1^{ère} information, ce n'est qu'à partir du 25 janvier 2022 que chaque propriétaire d'arme à feu devra créer son compte SIA, un râtelier dématérialisé unique en son genre qui devrait simplifier vos démarches administratives.

Ainsi chacun aura accès à la liste complète des armes en sa possession mais aussi à des démarches administratives simplifiées. Un délai d'un an a été octroyé pour réaliser cette tâche, faute de quoi, fin janvier 2023, nous devrons nous dessaisir de nos armes.

Une fois le compte créé, les armes en votre possession devraient figurer sur votre râtelier virtuel. Dans un premier temps, il faudra vérifier que toutes vos armes y figurent sans erreur, ou toujours présentes à tort (vendues) ou calibre ou n° de série erronés.

Les corrections ou remises à jour ne feront pas l'objet de sanctions ou de poursuites pour peu qu'elles se fassent rapidement.

Terrine de sanglier au poivre vert – Recette de Philippe Emeriau



- Temps de préparation : 30 mn
- Temps de cuisson : 2 heures
- Marinade : 12 heures

Ingrédients pour 8 à 10 personnes

- 400 g de viande de sanglier (épaule désossée)
- 200 g de lard gras
- 200 g d'échine de porc
- 20 cl de vin rouge
- 50 g de poivre vert
- 2 échalotes
- 2 gousses d'ail
- 1 oignon
- 1 feuille de laurier
- Sel et poivre

1) La veille : pelez l'oignon, les gousses d'ail et les échalotes. Hachez-les. Coupez les viandes en cubes et passez-les au hachoir.

2) Dans un plat creux : rassemblez les morceaux de viande, l'oignon, l'ail, les échalotes, la feuille de laurier et le poivre vert. Arrosez de vin rouge. Filmez le plat avec une feuille de film alimentaire et laissez mariner toute une nuit.

3) Le jour même : préchauffez le four à 180° (th.6). Récupérez les éléments de la marinade (sans la feuille de laurier), salez selon votre goût.

4) Garnissez de cette préparation une terrine de 25 x 11 cm munie d'un couvercle.

5) Lutinez et faites cuire au four et au bain marie pendant 2 heures.

6) Dégustez bien froid.

À la boutique de l'association,

Chez la trésorière Nathalie ALISON :

☎ 03 29 85 73 80 - ☎ 06 10 05 41 96

Nouveau,

Gilet *Deerhunter*

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé. En vente à la boutique 55€



« Comment mieux valoriser sa venaison »

Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse. En vente à la boutique 20€



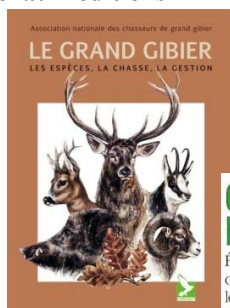
Réédition de l'ouvrage,

« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.

Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des dernières recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

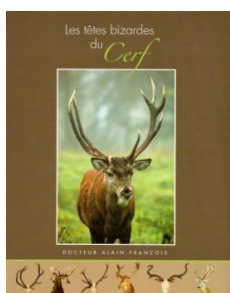
En vente à la boutique 39,50 €



Toujours disponible,

Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les

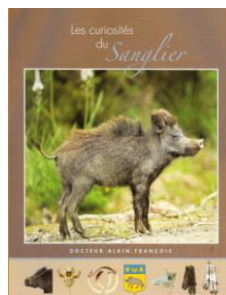


têtes bizarres du cerf. 750 clichés de trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez la réponse à certaines de vos questions : En vente à la boutique 45€

Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique 50€



DVD, Dépeçage, éviscération, examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique 20 €



Tablier de découpe,

En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau ! En vente à la boutique 8 €



Nos partenaires,

Le Groupe GRAS SAVOYE



Étudie vos assurances chasse individuelle et collective, n'hésitez pas à le consulter avant la reprise de la saison.

« Votre assureur « CHASSE »

40 /42 Boulevard Poincaré
BP 60049

55001 BAR LE DUC CEDEX

☎ 03.29.79.95.31

✉ margot.minet@grassavoie.com

🐾 Votre magasin à Damvillers

Chasse & Nature

« LA GRANGE »

Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous équiper en vêtements *Deerhunter*, *Pro-Hunt*, *Stagunt*, *Somlys*, *Beretta*... en chaussures et bottes *Crispi*, *Chiruca*, *Le Chameau*, *Gatine* et *Mephisto*. Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.

☎ 03 29 85 60 18 ☎ 06 83 82 39 64

✉ a.et.f.maffettone@orange.fr



Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOUERE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Péguy

55100 BELLERAY

☎ :03 29 84 47 36 ☎ 06 81 27 33 31

E-mail : amcgg@orange.fr

Site: <http://www.ancgg.org/ad55>

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 30 €